

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1858

NUMISMATIQUE MÉROVINGIENNE.

MONNAIES DE METZ ET DE SAINTES.

L'étude des monnaies mérovingiennes était naguère encore négligée et même dédaignée par les numismates, comme appartenant à cette époque barbare de l'art monétaire, intermédiaire entre l'antiquité et le moyen âge, et dont elle fut comme la transition; lorsque, dans nos derniers temps, cette étude, mieux appréciée, est devenue le sujet d'importants travaux dus à MM. Lelewel, Combrouse, Lenormant, de Sauley, de Lagoy, de Pétigny, B. Fillon, Adrien de Longpérier, Robert, Deloche, etc., qui, sous les rapports de la géographie et de l'histoire, lui ont fait faire de grands progrès.

Nous-même, s'il nous est permis d'associer notre nom à celui des maîtres que nous venons de citer, nous rappellerons ici qu'à leur imitation, nous avons fait connaître, dans la *Revue numismatique française*, dirigée par MM. Cartier et de la Saussaye ⁽¹⁾, et d'autres recueils périodiques, plusieurs tiers de sol d'or, la plupart inédits, dans la classe des monnaies dites *municipales* ⁽²⁾, portant des noms de

(1) T. III, p. 247; IV, p. 494; XIV, p. 350.

(2) Où un nom de monétaire figure au revers de celui d'une ville.

monétaires encore ignorés, et appartenant aux trois Aquitaines et à la Narbonnaise, et particulièrement aux villes de Toulouse, de Cahors, de Saintes, d'Auch, de Bazas, au *pardiac vicus* (1), plus le beau *triens* royal, également inédit, de Charibert II, roi d'Aquitaine, signé du monétaire *Maximinus* (2) et frappé à Bannassac.

L'intérêt que nous continuons à porter aux recherches relatives au monnayage mérovingien et à ses produits, a appelé récemment toute notre attention sur une notice de M. Dirks, de Lecuwarden, intitulée : *Monnaies anciennes de la Frise*, et insérée dans la première livraison du tome II (3^e série) de la *Revue de la numismatique belge*.

Parmi plusieurs types mérovingiens et autres qu'on y remarque (3), notre attention s'est surtout portée sur trois de cette catégorie, dont deux appartenant à la ville de Metz, et le troisième attribué par l'auteur à celle de Saintes, dont les produits monétaires de la même époque nous ont déjà occupé, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Le savant numismate, dont le travail, en ce moment, commande tout notre intérêt, nous annonce qu'il ne se permettra que d'y décrire et classer assez superficiellement les monnaies dont il rend compte, à cause de la pauvreté

(1) Chef-lieu de l'ancien comté de Pardiac, faisant aujourd'hui partie de l'arrondissement de Mirande, département du Gers. Ce *triens* a été reproduit par M. Combrousse, dans ses *Monétaires mérovingiens*.

(2) Reproduit par M. Cartier et par M. Lelewel qui l'attribue à Charibert I, roi de Paris. (*Numismatique du moyen âge*.)

(3) Avec quelques *triens* mérovingiens, des sols d'or, quinaires ou tiers de sols, imitations barbares de monnaies impériales et byzantines, parmi lesquelles une de Louis le Débonnaire, etc.

des sources numismatiques et littéraires qu'il a à sa disposition dans le lieu qu'il habite, priant les lecteurs de la Revue de suppléer à ce qui y manquera. Cet aveu, beaucoup trop modeste, et qui ne fait que rehausser à nos yeux le mérite d'un travail beaucoup moins superficiel que ne le dit M. Dirks, nous enhardit à lui soumettre les deux observations suivantes sur son contenu. La première est relative aux tiers de sol de Metz (*Metæ*, *Metis*); sous les n^{os} 7 et 8, dont les revers offrent, l'un et l'autre, une croix latine simple, avec les lettres C A, que l'auteur indique comme étant les initiales du nom royal *ClotArius*. Or, nous rapporterons ici à ce sujet que MM. de Sauley et Cartier père ont cru voir dans ces sigles, ceux des mots *Cruz Adorabilis*, *Cruz Ave*, *Cruz Admirabilis* ⁽¹⁾, et notre tant regrettable Duchalais, les initiales de *Cruz Adoranda* ⁽²⁾; appuyant son opinion sur une inscription funéraire découverte aux environs d'Herculanum, et contenant une invocation à la Vierge, commençant par ces deux mots ⁽³⁾. Enfin, M. Deloche, dans sa *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* ⁽⁴⁾, y produit l'exemple d'une troisième interprétation des mêmes sigles, en faisant la remarque que la monnaie des Normands de Sicile présente une croix accompagnée de l'inscription AMABILIS.

Sans nous arrêter ici à l'hypothèse par trop hasardée de M. B. Fillon, de lire dans les lettres C A une dégénéres-

(1) *Revue numismatique française*, t. VI, p. 493.

(2) *Ib.*, t. IX, p. 459; t. X, p. 420.

(3) *Dissertationes isagogicæ ad herculanensium*, etc., pl. I et XXIII n^o 44.

(4) *Revue numismatique française*, 2^e série, t. III, p. 50 et suiv.

cence de l'A et de Ω (alpha et oméga), des monuments religieux des premiers chrétiens, et dans le dernier de ces caractères alphabétiques un C couché \subset (1), nous pensons que les deux sigles qui, dans les monnaies mérovingiennes du pays messin et d'autres contrées des Gaules, accostent la croix et sont placées l'une à sa droite et l'autre à sa gauche, sont allusives à ce signe révéral du christianisme, et qu'on ne doit point y chercher l'indication d'un nom d'homme ou une désignation géographique, soit *CABillonum* (Chalon-sur-Saône), ou toute autre, comme quelques numismates l'ont proposé (2). La seconde des observations annoncées plus haut, et qu'a motivée dans notre esprit la notice de M. Dirks, concerne le *triens* santon dont cet auteur nous donne la description et la gravure, sous le n° 10 :

Buste tourné à droite; légende SANETONVM, indiquant la ville de Saintes.

Rev. Croix ancrée, rehaussée par un globule (3); légende ELFDIIO MONetarius ou *monetario*, peut-être ELFRIDO ou plutôt ELFIDIO, en transposant un des I dont se compose le nom de ce monétaire, qui ne figure pas sur la liste pourtant déjà assez étendue des monnayeurs ou mon-

(1) *Lettres à M. Dugast-Matifaux*, pp. 44, 83, 87, 88, n°s 44 et 49.

(2) Ce qu'on vient de dire du sens à donner aux sigles CA, allusives à la croix qu'elles accompagnent sur les monnaies mérovingiennes, s'applique aussi aux initiales CG, accostant également le signe crucigère figuré sur ces mêmes pièces, et que MM. de Saulcy, Cartier et Duchalais ont rempli d'une manière si satisfaisante par les mots *Cruz Gloriosa*. (*Revue numismatique française*, t. VIII, p. 29; t. X, p. 120.)

(3) C'est-à-dire un petit globe servant de support à une croix ancrée.

noyers mérovingiens, telle que nous l'a donnée en dernier lieu M. Cartier (1).

La lettre de la légende de l'avvers de notre *triens*, que le savant numismate de Leeuwarden a prise pour un E, et qui lui a fait lire *Sancetonum*, est évidemment un C, ainsi figuré C, comme on le retrouve si souvent sur les monuments épigraphiques et les légendes numismatiques du Bas-Empire et des temps postérieurs; c'est donc, à notre avis et selon toute probabilité et vraisemblance, SANCTONVM qui est ici la véritable leçon à restituer.

Leblanc a publié pour la première fois (2) et M. Combrousse a reproduit de nos jours (3) un tiers de sol mérovingien des *Santones* ou *Santons*, représentant une tête de profil, tournée à droite, ceinte d'un diadème de perles. *Rev.* Croix également surmontée d'une ancre. Légende : SANCTONIS; dans le champ, la lettre A que nous présumons devoir être l'initiale du nom du monétaire, ceux d'AVSONIVS (4) ou d'ASCARICO MONETARIVS, signés en toutes lettres sur deux autres *trientes* frappés dans la

(1) *Tables générales et raisonnées par ordre de matières, des vingt volumes de la première série de la Revue numismatique française.*

(2) *Traité historique des monnoies de France*, p. 58.

(3) *Monétaires mérovingiens*, pl. XLI, n° 44.

(4) Ce *triens* provient du cabinet de feu Bourignon de Saintes, l'historien des antiquités de sa province. Nous ne connaissons que le seul exemplaire dont il est ici question.

Ce type où l'imitation romaine est toute sensible, représente à l'avvers un buste royal tourné à droite, diadémé et vêtu d'une robe à l'instar de de la *Trabea*; légende : SANTONIS. *Rev.* Une victoire marchant, comme celle que l'on remarque sur les monnaies de Théodebert. Légende : AVSONIVS.

même ville, et dont le second offre l'appellation géographique SANCTONAS. Nous avons donné ailleurs la description et la gravure, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Cette orthographe du nom latin de la ville de Saintes par la lettre C, autorise pleinement l'attribution à cette localité du type que M. Dirks nous a fait connaître, attribution pressentie et indiquée par lui, et que nous n'avons fait que confirmer, en rétablissant la légende du revers de cette pièce. ¹

Nous avons déjà rappelé, dans une autre circonstance, relativement à cette même orthographe, que bien antérieurement à l'époque mérovingienne, le poète Martial écrivait *Sanctonicus* pour *Santonicus*, dans le vers suivant de son épigramme 40, liv. IX :

.... *Sanctonici genita est Cæsonia Rufi,*

pour indiquer la patrie du Santon *Rufus*, père de *Cæsonia*.

L'atelier monétaire de la capitale ou chef-lieu des *Santonnes*, dont il existe des produits qui remontent à l'époque gauloise et gallo-romaine, connus des numismates, et qui était en pleine activité sous les rois mérovingiens, se maintint et fonctionna encore dans le moyen âge. En 1047, Geoffroy Martel, comte de Saintonge et Agnès de Bourgogne, sa femme, en firent don, ainsi que de leur droit de monnayage, à l'abbesse du monastère de Notre-Dame de Saintes, dont ils furent les fondateurs, et qu'ils dotèrent richement. (*Voy. MABILLON, Ann., lib. LIX, 21*) (1).

(1) A la suite de ce que nous venons de dire sur les monnaies mérovingiennes dont l'attribution aux *Santonnes* ne saurait être douteuse

Nous espérons que l'auteur du Mémoire sur quelques monnaies anciennes trouvées en Frise ne verra, dans les observations qui précèdent, que notre désir de répondre à l'invitation qu'il a adressée aux habitués de cette Revue, que nous avons rapportée plus haut. Le vœu qu'il leur a exprimé doit être celui de tous les amis de la science numismatique et de ses progrès, et c'est un devoir à ces derniers d'y satisfaire.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, etc.

Nous avons déjà terminé et adressé à la direction de cette Revue l'article qui précède sur les monnaies de Metz et de Saintes, frappées sous la première race, lorsqu'en parcourant tout récemment les n^{os} 5 et 4 réunis de la *Revue numismatique française*, année 1858, nous y avons remarqué une description par M. Adrien de Longpérier, de cent deniers de Pepin, de Carloman et de Charlemagne, découverts près d'Imphy, en Nivernais, et, dans le nombre de ces pièces, une du troisième de ces princes, ainsi signalée :

CAROLVS, en deux lignes.

Rev. SCONIS, aussi en deux lignes (pl. XIII, n^o 45).

ni contestée, nous en rappellerons ici (mais seulement *pour mémoire*), une beaucoup plus incertaine, donnée par Bouteroue, p. 359, n^o 49, d'après le père Pétau : SCIONTIS · CAS ·, et sur laquelle M. Cartier pense qu'on pourrait lire, SANCTIONIS · CIVITAS ou CASTRVM, en comblant les lacunes entre les lettres de cette légende de l'avvers. Celle du revers nous donne le nom du monétaire MAVROLENVS.

« Ce denier, dit notre docte confrère, n'a point été trouvé avec ceux que nous avons décrits jusques à présent ; il fait partie de la collection du prince Théophile Gagarine ; nous profitons de l'occasion qui se présente pour le faire connaître.

« Il nous semble évident, ajoute le savant numismate, que SCO est une abréviation de *Sancto*, et que la légende entière doit être SANCTONIS. L'habitude qu'on avait dans le moyen âge d'abrégé par contraction le titre de *Sanctus*, à tous les cas, devait rendre facile la lecture de ce nom de lieu. Déjà en 1859 (*Revue numismatique française*, t. IV, p. 252), en restituant à Saintes une monnaie attribuée à Autun, nous avons proposé de développer la légende STCINAS en SANCTINAS ; il nous semble que le denier de Charlemagne vient à l'appui de cette opinion. M. le vicomte A. de Gourgues a publié dans la même Revue (t. VI, p. 719) un denier de cet empereur à la légende EGOLISIMA. Ainsi donc Saintes et Angoulême frappaient monnaie au VIII^e siècle, et cela peut nous donner l'espoir de retrouver les deniers de Louis le Débonnaire dont parle le moine Adhémar de Chabanais : « *Monetam angolismensem et santonicensem suo nomine sculpere jussit,* » pièce dont jusqu'à présent nous ne connaissons que des reproductions altérées, fabriquées sous la troisième race. »

On vient de voir plus haut, sur un *triens* mérovingien, rappelé dans la notice qui précède, une autre contraction ou abréviation, analogue à celle que l'on retrouve ici, du nom de la seconde de ces deux villes.

Quant à l'atelier monétaire de Saintes, dont nous parlions également tout à l'heure, on a la preuve qu'il fonctionnait

sous la race carlovingienne, et plus tard que le viii^e siècle. Nous avons rapporté, d'après Mabillon, les circonstances de la cession qui en fut faite à l'abbesse du monastère de Notre-Dame du lieu, au xi^e siècle.

Nous avons vu encore dans notre jeunesse, à Saintes, sous le nom de *Maison de la monnaie*, le local consacré à cet usage, dans le moyen âge.

B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES.
